



## DOCUMENT DE TRAVAIL

Mars 2011

### Mettre fin à la destruction de l'écosystème entrepreneurial de notre pays en supprimant l'ISF

***Peu rentable, à l'origine de sorties de capitaux et d'exil de nombreux entrepreneurs, l'ISF nuit à la création et au développement d'entreprises en France.***

En novembre dernier, le Président de la République annonçait le lancement d'un vaste débat sur la fiscalité en France avec pour lignes directrices la suppression du bouclier fiscal et de l'impôt sur la fortune. Alors que la majorité avait clairement fait savoir à la mi-février 2011 qu'elle souhaitait plutôt aménager à la marge l'ISF, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il ne souhaitait pas une « petite réforme ». En ce début du mois de mars, deux options sont présentées par le gouvernement pour la réforme de la fiscalité du patrimoine : une réforme « en profondeur » ou une suppression intégrale de l'ISF.

Alors que la France possède un grand nombre de dispositifs gouvernementaux d'aide à la création d'entreprises et d'un vivier de créateurs en augmentation constante, notamment grâce au statut d'auto-entrepreneur<sup>1</sup>, notre pays se prive d'un élément essentiel pour développer ses entreprises : des entrepreneurs et des investisseurs ayant réussi. Contrairement aux idées reçues, notre pays a vu éclore de très nombreux succès économiques ces dernières années, portés par de véritables « serial entrepreneurs ». Or ces derniers font très souvent le choix de quitter notre pays. La raison de cette hémorragie tient en trois lettres : ISF. Pour beaucoup de ses assujettis, **l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** est devenue une **Incitation à Sortir de France**. Le sujet est vital puisqu'il touche à la compétitivité même de la France dont la balance commerciale est en déficit constant depuis 2004, passant de + 2,3 Mds € en 2003 à - 51,4 Mds € en 2010. Ajoutons que le nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), comprenant de 250 à 5 000 salariés, ne cesse de diminuer (4 195 en 2009 contre 4 507 un an plus tôt), alors qu'il augmente en Allemagne ou au Royaume-Uni.

L'évaluation de l'efficacité économique et sociale de l'ISF a déjà fait l'objet d'une note de l'Institut Montaigne en 2007 : « L'analyse économique montre en effet que l'ISF coûte au moins deux fois plus cher à l'Etat qu'il ne lui rapporte. Il constitue une source considérable de sortie de capitaux, il pèse significativement sur le potentiel de croissance économique, ne contribue en réalité que très faiblement à la redistribution et à la réduction des inégalités et aboutit même à une véritable délocalisation de la générosité en privant associations et fondations françaises de puissants donateurs potentiels.<sup>2</sup> »

Depuis sa création en 1982, l'impôt sur la fortune fait l'objet d'un débat volontiers idéologique entre les partisans d'une forte taxation des détenteurs de patrimoines et les adversaires d'un impôt considéré comme spoliateur. Ce débat idéologique doit laisser la place à une analyse objective de l'impact réel de l'ISF sur les comportements de

<sup>1</sup> + 173 000 nouveaux auto-entrepreneurs entre 2008 et 2010. Le nombre d'auto-entrepreneurs est estimé aujourd'hui à 500 000.

<sup>2</sup> Institut Montaigne, *Supprimer l'ISF... pour faire payer les riches (en France !)*, Note, novembre 2007.



ses redevables potentiels. Les incertitudes sur le lien entre l'expatriation de certains de nos concitoyens et la pression fiscale qui pèse sur leurs biens ne doivent pas condamner toute réflexion sur l'exil fiscal dû à l'ISF.

## **Un produit difficilement estimable**

D'après les déclarations ISF, 559 727 redevables ont acquitté un montant d'impôt de près de 4,5 Mds € en 2010. Après déduction des restitutions versées au titre du bouclier fiscal<sup>3</sup> et des frais de gestion de l'ISF<sup>4</sup>, son véritable produit est d'environ 3,2 Mds € par an soit 0,85% des recettes fiscales du pays<sup>5</sup>. Mais pour comprendre ce que l'ISF fait véritablement perdre à la France, il n'existe que des estimations variant du simple au quintuple : 60 Mds € de capitaux français partis à l'étranger pour l'estimation basse contre 300 Mds € pour l'estimation haute<sup>6</sup>. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que depuis près de 30 ans les débats sur l'ISF aient été passionnés.

## **Un impôt qui incite certains de ses redevables potentiels à s'expatrier**

A partir du moment où un entrepreneur vend les parts de son entreprise (considérées comme des biens professionnels), les produits de leur vente entre dans le patrimoine assujetti à l'ISF. Dans ce contexte, la tentation peut être grande de passer la frontière pour revendre ses actions, une fois à l'abri dans un écosystème plus favorable. L'ISF, on le sait, est une spécificité française. Personne ne peut ni ne veut vraiment lever le voile sur la présence de plus en plus importante d'entrepreneurs français à Londres, à Bruxelles, au Luxembourg ou en Suisse, alors que c'est un phénomène qui a pris une importance considérable au plus grand profit de nos voisins.

Prenons le cas d'un entrepreneur ayant réussi, figurant parmi les meilleurs dans son domaine et ayant vendu son entreprise. Il doit désormais acquitter l'ISF sur le produit de la vente de cette entreprise. Imaginons que cet entrepreneur place ses capitaux dans des obligations du Trésor à deux ans qui rapportent 3,5 % brut soit 2,5 % net (après impôt sur le revenu de ses obligations). Avec ces 2,5 %, il doit couvrir une inflation de 1,7 % (taux moyen de ces dix dernières années) et l'ISF à 1,8 %, dans le cas où notre entrepreneur est soumis au taux maximum. Il va donc voir son capital amputé de 1 % chaque année. Le cumul de l'impôt sur le revenu et de l'ISF rend l'impôt spoliateur, puisque le capital constitué s'érode mécaniquement chaque année. Les français créateurs d'entreprises se retrouveront donc à Bruxelles, à Genève ou à Londres...

C'est ce que confirment des données produites en 2006 par le Syndicat national unifié des impôts (Snui) : les expatriés fiscaux français partent principalement en Belgique (15,6 % des départs en 2006), en Suisse (15 %) et au Royaume-Uni (11 %). Relevons que la Belgique et la Suisse sont parmi les pays enregistrant les plus fortes progressions de Français exilés. En 2009, +6,6 % d'augmentation en Belgique sur un total de 96 596, + 4 % en Suisse sur un total de 143 870.

## **Pourquoi le départ d'entrepreneurs soumis à l'ISF est-il si dommageable ?**

Un entrepreneur qui a réussi ne reviendra peut-être plus vers une activité salariée. Les entrepreneurs qui vendent leurs sociétés soit recréent une entreprise dans le cas du « serial entrepreneur », soit deviennent des

---

<sup>3</sup> 650 M€.

<sup>4</sup> 70 M€.

<sup>5</sup> 47 fois moins que le produit de la TVA.

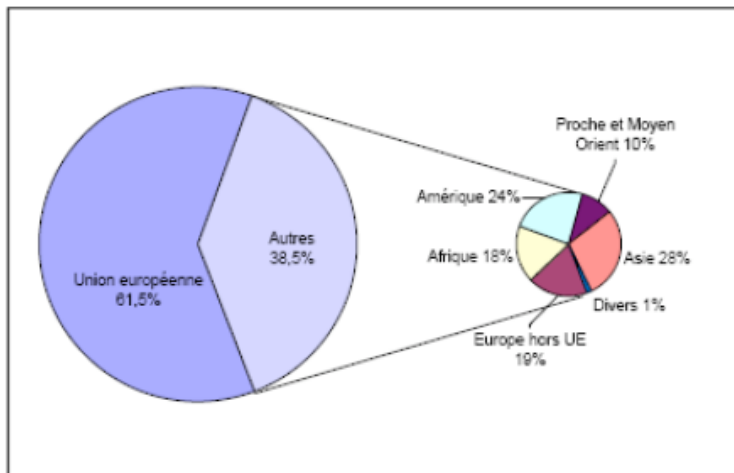
<sup>6</sup> « (...) on peut estimer qu'au moins 200 milliards d'euros de patrimoines taxables à l'ISF sont sortis du pays depuis la création de cet impôt. »  
In Institut Montaigne, *Supprimer l'ISF... pour faire payer les riches (en France !)*, op. cit.



investisseurs, ou bien mènent les deux de front. Dans tous les cas, l'ISF les incitera à s'expatrier pour continuer à entreprendre, en investissant chez nos principaux concurrents. Rappelons que le commerce extérieur de la France se fait à hauteur de 69 % avec les pays de l'Union européenne. Notre vraie concurrence est donc en Europe.

## **L'essentiel du commerce extérieur de la France se fait avec des pays de l'Union européenne**

Exportations - Répartition par zone géographique (novembre 2009 – octobre 2010).



Source : Douanes françaises, décembre 2010.

Dans la création d'entreprise, le projet seul n'est rien sans la qualité des hommes et des femmes qui le portent. Ceux qui ont réussi ont le potentiel d'entraîner tout le système derrière eux. C'est en partie la raison des succès de la Silicon Valley aux Etats-Unis, du Science Park de Cambridge ou de l'Imperial College à Londres. Dans ces écosystèmes, créateurs, investisseurs, développeurs, *business angels*, chercheurs côtoient les mêmes lieux et travaillent ensemble pour favoriser l'économie du savoir et de l'innovation. La participation de ceux qui ont réussi est fondamentale dans la transmission d'expérience et dans la sélection des meilleurs projets. C'est le dynamisme propre à ces *clusters* qui contribue notamment à la transition du stade de PME innovante à celui d'entreprise moyenne conquérante voire de leader mondial.

## **Les investisseurs d'aujourd'hui sont les créateurs d'hier**

Depuis le seuil des années 1980, la France a échoué à développer un écosystème puissant de création d'entreprises. Beaucoup de ceux qui ont réussi sont partis et ils se sont sédentarisés dans leur pays d'accueil, portant souvent un regard critique sur notre pays. On sait en outre que le portefeuille d'actions et participations des Européens est investi aux deux-tiers dans des valeurs de leur pays de résidence<sup>7</sup>.

La fuite de ces individus, de leur savoir-faire et de leurs capitaux est une perte de financement considérable pour notre économie, d'autant que l'aide à l'amorçage est une activité suffisamment aléatoire pour ne pas séduire les banques. La corrélation entre le manque de fonds propres des PME françaises et le départ des entrepreneurs ayant réussi est réelle : par comparaison avec le Royaume Uni et avec l'Allemagne, les PME et ETI françaises souffrent d'un déficit de fonds propres chronique, véritable plafond de verre très préjudiciable au développement de l'économie et de l'emploi. Au Royaume Uni, les clubs de *Business Angels* investissent l'équivalent de 750m€

<sup>7</sup> Juan Delgado, *Single Market Trails Home Bias*, Bruegel Policy Brief, octobre 2006.



par an, soit... sept fois plus qu'en France. Bon nombre d'entrepreneurs jouent à la fois un rôle crucial dans le financement de ces entreprises par financement direct ainsi qu'un rôle déterminant de « sponsors » ou d'ambassadeurs auprès des fonds d'investissements.

## Comment stopper l'hémorragie de créateurs ?

Le débat sur l'ISF ne doit pas être un débat statistique. Il s'agit d'un débat sur l'excellence de notre pays : comment faire pour garder nos meilleurs entrepreneurs et nos meilleurs cerveaux ? Doit-on se féliciter que l'ancien dirigeant et co-fondateur du plus grand succès informatique français depuis ces 40 dernières années ne soit plus en France aujourd'hui ?

Depuis 2007, le gouvernement a fait le choix d'aménager l'ISF jusqu'à le rendre inopérant, notamment à travers le bouclier fiscal. Comme le rappelait déjà l'Institut Montaigne dans sa note en 2007, ce choix « *contribue néanmoins à construire une « usine à gaz » autour de l'ISF, c'est-à-dire à en augmenter la complexité et à multiplier les possibilités d'évasion. Il prive également du signal fort que constituerait la suppression de l'ISF vis-à-vis des expatriés fiscaux ou de ceux qui y songent.*<sup>8</sup> »

## Proposition :

Pour empêcher le départ de nos créateurs d'entreprise les plus féconds, nous proposons de supprimer cette imposition qu'est l'ISF en la remplaçant par un impôt accru sur les montants des droits de succession<sup>9</sup>, ou bien encore une contribution lors d'un achat immobilier pour les acquéreurs non résidents, comme c'est le cas à New York par exemple<sup>10</sup>. Le Gouvernement, pour sa part, hésite encore entre une révision de l'assiette et du barème de l'ISF et une taxation nouvelles sur les plus values du patrimoine. Souhaitons, dans un cas comme dans l'autre, qu'il ait en tête les problématiques liées à l'encouragement de l'entreprenariat et au renforcement de notre capital productif.

Le patrimoine est composé de deux éléments : les valeurs immobilières et les valeurs mobilières. L'imposition sur les valeurs immobilières n'a pas d'impact sur le départ des français expatriés fortunés qui restent par ailleurs d'importants investisseurs immobiliers en France. Que l'on vive en France ou à l'étranger, cette imposition doit être acquittée. L'impact de l'ISF se ressent par contre au niveau de l'imposition des valeurs mobilières (cash, actions, obligations). A la différence des valeurs immobilières, un départ à l'étranger permet d'éviter l'imposition sur celles-ci.

Les « exilés fiscaux » qui ont déjà quitté la France reviendront-ils ? Rien n'est moins sûr s'ils n'ont pas confiance dans la stabilité du système fiscal français qui ne cesse d'être modifié depuis plusieurs décennies. Rappelons que l'ISF a été créé en 1981, ensuite supprimé, rétabli en 1988, puis atténué par l'effet du « bouclier fiscal »... et que nul ne sait ce que seront les choix gouvernementaux d'ici à 2012 et au-delà. Le rapport Giacobbi sur « l'attrait de la France pour les investisseurs étrangers » (août 2010) notait : « *L'appréciation du caractère attractif de la fiscalité d'un Etat peut être abordée sous deux angles différents : celui du niveau de la fiscalité qui est entendue comme regroupant les impôts et taxes sur le bénéficiaire, les cotisations sociales à la charge de l'employeur et les*

<sup>8</sup> Institut Montaigne, *Supprimer l'ISF... pour faire payer les riches (en France !)*, Note, novembre 2007.

<sup>9</sup> Aujourd'hui le taux d'imposition maximal est de 40% lorsque la part nette taxable est supérieure à 1 779 029 €.

<sup>10</sup> Citons également l'avis de ceux qui pensent qu'il faudrait financer la réforme fiscale par une réduction de la dépense David Thesmar, « Financer la réforme des impôts par une réduction de la dépense », *Les Echos*, 26 janvier 2011.

# INSTITUT MONTAIGNE



*autres impôts et taxes pesant sur l'activité économiques ; celui de la stabilité fiscale. Ce dernier aspect est au moins aussi important aux yeux des investisseurs que le premier. Ainsi une étude du cabinet Taj de novembre 2008 auprès de 450 dirigeants d'entreprises représentant pour la plupart des groupes multinationaux révèle que 61% des sondés affirment préférer des règles plus lisibles, plus simples, stables sur 5 ans, à une baisse de leur taux effectif d'impôt. »*

Par ailleurs, l'ISF a permis, grâce à la loi TEPA, l'investissement de 1,1 Md€ dans les PME et les fondations<sup>11</sup>. Il est souhaitable qu'une réforme de l'ISF n'assèche pas ce flux de capitaux. Nous proposons d'augmenter les déductions d'impôt sur le revenu afin de préserver les effets positifs de la loi TEPA.

Pourra-t-on plaider durant la campagne présidentielle en faveur de la nécessité de conserver nos entrepreneurs qui sont les clés de la restauration de la compétitivité de la France ? Un sujet si important pour l'avenir de notre pays pourra-t-il faire l'objet d'un consensus démocratique ? Cette question, qui dépasse de loin l'enjeu de l'ISF, a déjà été tranchée dans de nombreux pays voisins, amis et concurrents de la France. Qu'attendons-nous ?

*Ce document de travail est le fruit d'une réflexion libre conduite par une partie des membres du groupe de travail sur la création et le développement d'entreprises de l'Institut Montaigne (ce groupe est piloté par Arnaud Vaissié, président cofondateur d'International SOS, président de la chambre de commerce française de Grande-Bretagne et cofondateur du Cercle d'outre-Manche à Londres).*

---

<sup>11</sup> La loi de finances pour 2011, adoptée le 15 décembre 2010, a réduit de 75% à 50% le taux de réduction d'ISF pour investissement au capital d'une PME tandis que le plafond de réduction d'impôts a quant à lui diminué de 50 000 euros à 45 000 euros (soit un investissement maximal de 90 000 euros au lieu de 66 000 euros précédemment).